

LE POLITIQUE

MUNICIPAL, PROVINCIAL ET NATIONAL.

ANGLETERRE.

Londres, le 18 juillet. — Dans la séance du 16, motion de M. Berkely pour l'admission des dames aux débats de la chambre des communes a été adopté à une majorité de 154 contre 104.

Dans la séance du 17, le bill de réforme municipale a subi la troisième phrase d'usage, c'est-à-dire qu'il a été examiné une seconde fois en comité. Les 114 clauses ont été adoptées presque sans discussion, aucun orateur du parti conservateur n'a fait acte d'opposition. Le rapport sera présenté demain samedi et le bill définitivement adopté. Lundi il sera présenté à la chambre des lords.

— Le *Morning Chronicle* affirme de nouveau que la faction des courtisans travaille à renverser le ministère, et à neutraliser les effets du bill de réforme. Une assemblée, dit-il, a eu lieu chez le duc de Wellington; on y remarquait les principaux membres torys des deux chambres, et le bruit court que les nobles assistants ont résolu de hasarder (s'il est possible) la destitution du cabinet Melbourne.

Le *Chronicle* ajoute : Nous pouvons aussi informer le public qu'il existe un schisme dans l'opposition quant au système que sir Robert Peel a adopté relativement au bill sur la réforme municipale. Sir Robert, qui jusqu'ici a si bien réussi à diriger selon ses principes les torys de la chambre des communes, n'a pas encore pu parvenir à convertir ceux de la chambre haute. La grande question est maintenant celle-ci : « Quelle chambre gouverne, celle des communes ou celle des pairs ? »

Voici comment le *Courier* répond au *Chronicle* : « Nous n'avons pas le moindre doute sur les intentions hostiles des torys, mais heureusement ils ne pourront pas les réaliser. Sir Robert Peel, lui-même, a adhéré au bill sur la réforme des municipalités, et il n'a osé y proposer que des modifications insignifiantes, qui toutes ont été écartées. Si les lords rejettent ce bill, ils insultent ou discréditent sir Robert Peel, et, sans lui, ils ne sont rien. »

— L'émeute à Liverpool est parfaitement apaisée, et cette ville jouit de nouveau de la plus grande tranquillité.

Des lettres de Vienne confirment un bruit qui déjà s'était propagé, sur le projet qu'aurait l'empereur Ferdinand de se séparer de la sainte-alliance. On ne le dit pas positivement, mais le langage qu'on emploie est tout aussi intelligible qu'un aveu positif. Bien qu'en montant sur le trône, Ferdinand ait déclaré qu'il marcherait sur les traces de l'empereur François son auguste père, on n'ignore pas qu'il fut toujours contraire à la politique fédérative du Nord. Souvent du vivant de son père il s'exprima dans ce sens, mais ses opinions ne furent pas goûtées et il s'éloigna des conseils. Maintenant qu'il est placé sur le trône il a pu suivre ses vues politiques. Son premier soin fut dirigé vers la Suisse. Il vit que les princes allemands cherchaient quelque prétexte plausible pour accabler ce pays et détruire son indépendance; il prit des mesures pour concilier les choses, il réussit et prévint ainsi une rupture avec la Suisse dont une guerre générale aurait pu être la conséquence.

Cette mesure fut suivie d'un fait bien plus important : Ferdinand a déclaré sa résolution de ne pas assister en personne à la grande revue de Kalisch et de pas s'y faire représenter. C'est en vain qu'on a expédié des courriers de Berlin et de St. Petersbourg avec les invitations les plus pressantes, et en vain que la Russie a parlé de la gloire de son auguste père et qu'elle a même compris la

Suisse dans la liste de ses invitations; l'empereur s'est excusé sous prétexte de la nécessité où il est de s'occuper des affaires intérieures de l'Autriche et s'est refusé en même temps à envoyer un contingent de troupes en disant qu'elles sont indispensables à la sûreté de l'empire. Le roi de Prusse a fait tout pour obvier à ces objections en proposant de réduire à 6,000 hommes le 30,000 hommes demandés d'abord et de changer le lieu de la conférence de Kalish à Tœplitz; mais rien n'a réussi et les deux grandes puissances voyent que le monarque d'Autriche ne sera pas le champion de leur politique.

L'importance de cet événement ne peut être appréciée que par ceux qui savent que tout en voulant déployer de grandes forces physiques, les puissances du Nord avaient pour but principal de machiner la dissolution de la quadruple alliance; de prendre des mesures pour empêcher la résurrection des libertés et de la nationalité polonaise, de renverser la constitution en Espagne et en Portugal et de semer la jalousie entre la France et l'Angleterre afin que l'empereur Nicolas puisse poursuivre en Orient la politique et se rendre maître de Constantinople, projet que la Russie sait être impraticable sans le concours cordial et la coopération de l'Autriche.

Ferdinand abhorre la politique dévastatrice de Nicolas. Il veut gouverner ses sujets d'une manière paternelle, et quant au quadruple traité, il ne se mêlera d'aucun projet concernant son exécution ou sa révocation. Il ne se croit pas responsable des actes politiques de l'Angleterre, de la France, de l'Espagne et du Portugal. (*Globe.*)

FRANCE.

Paris, le 20 juillet. — La dépêche télégraphique suivante a été affichée aujourd'hui à la bourse :

Le général Harispe, au ministre de l'intérieur.

Bayonne, le 19.

« Le conflit que je presentais hier, a eu lieu aujourd'hui. Les carlistes ont été rejetés sur Estella, où ils ont été vivement poursuivis jusqu'à la nuit. Ils avaient évacué leur artillerie sur Lecumberry. Les détails ne sont pas encore parvenus, mais l'affaire paraît certaine; on dit que les trois bataillons de Gascogne, formés de prisonniers christinos, ont repassé à l'armée de la reine. »

On dit que les contr'ordres donnés aux enrôlements pour l'Espagne vont être levés, ou du moins que des officiers supérieurs vont être autorisés à recevoir du duc de Erias, des commissions pour l'enrôlement de corps-francs, destinés à entrer au service Espagnol.

On assure, et le fait est assez singulier, que le seul usage fait jusqu'à présent de la latitude donnée à l'ambassadeur d'Espagne, a été l'enrôlement d'une troupe de musiciens militaires.

La reine d'Espagne accorde, dit-on, au général Desmichels le titre de lieutenant-général dont il avait fait la condition de son acceptation, et par suite les négociations entamées avec le général polonais Dembinski ont été rompues.

— On écrit de Bayonne :

« Une nouvelle d'une haute gravité circule dans notre ville, mais par cela même nous croyons qu'elle mérite confirmation. On disait que le général Saarsfield, appelé récemment au commandement en chef de l'armée de la reine, était passé à don Carlos avec ses deux aides de camp. Il aurait tenté d'entraîner une partie de ses troupes dans sa défection, mais un bataillon de la garde royale l'aurait seulement suivi. Ce qui paraît certain, c'est que le gouvernement de la reine, pas plus que les soldats, ne paraissent avoir une grande confiance dans des chefs qui sont révoqués aussitôt que nommés. Cette instabilité dans les choix semble tenir

du vertige et s'oppose à ce qu'on puisse réaliser aucun plan suivi.

Le gros de l'armée carlistes se dispose en ce moment à attaquer Puente la Reyna avec vingt quatre pièces de canon. Don Carlos ayant appris que huit mille hommes des troupes de Bilbao s'avançaient au secours de la ville assiégée, fit marcher à leur rencontre vingt bataillons sous les ordres d'Eraso et de Villaréal. Après un engagement de peu d'importance aux environs de Salvatierra, les deux corps ennemis, qui ne paraissaient guère décidés à en venir à une action générale, sont rentrés dans leurs cantonnemens respectifs. »

La cour des pairs a entendu, dans les dernières audiences, les réquisitoires du ministère public. Le plaidoyer de M^e Favre a répondu aux griefs généraux de l'accusation. Restent les défenses individuelles déjà commencées hier, et qui vont se poursuivre dans les prochaines audiences. La cour désire et espère voir terminer les plaidoiries avant l'anniversaire de juillet. Elle ne veut pas avoir à suspendre ou à continuer ses assises pendant cette commémoration glorieuse.

— Un journal donne les détails suivans sur le voyage des accusés d'avril après leur évasion :

« Il paraît qu'à dix lieues environ de la frontière, et sur une route de traverse qui lui semblait offrir toute sécurité, M. Marrast accusé d'avril, a été arrêté avec son compagnon de voyage et retenu pendant plus de deux heures sous la main d'un brigadier de gendarmerie. Heureusement, un adjoint est arrivé, et M. Marrast, l'abordant avec vivacité : « Monsieur, lui dit-il, je vous rends personnellement responsable des dommages que me cause le retard que j'éprouve; voilà deux heures que j'attends votre présence pour me délivrer des ridicules méprises de ces gendarmes, qui me font l'honneur de me prendre pour je ne sais qui. » L'adjoint, un peu confus de cette rude apostrophe, examina avec grand soin les passeports des deux voyageurs, et après quelques questions insignifiantes il les laissa partir. Le soir même, M. Marrast franchissait la frontière sans obstacle, en compagnie de quelques contrebandiers. Il aura sans doute rejoint ses amis le lendemain. La personne qui l'a accompagné est revenue hier matin à Paris, et c'est d'elle que l'on tient ces détails.

MM. Guinard, Cavaignac et Imbert, avant de sortir de France, se sont arrêtés à Douai, se sont rendus au bal, ont long-temps causé avec M. Germeau, qui bien que nommé préfet de la Haute-Vienne, administre encore l'arrondissement de Douai, en attendant l'arrivée de son successeur. Cet administrateur les a pris pour des artistes qui étaient venus visiter l'exposition. Les demoiselles du commandant de place et d'autres dames qu'ils ont fait danser les ont trouvés fort aimables et leur ont témoigné le regret qu'elles éprouvaient de les voir si tôt quitter la fête. Et pendant que tout cela se passait dans la salle du bal, l'autorité faisait doubler les postes, plaçait des factionnaires et des agens à toutes les issues de la ville, et se promettait bien de ne pas laisser passer les fugitifs, s'ils avaient l'imprudence de vouloir braver la police douaienne. Cependant les fugitifs ont passé, après avoir remercié l'autorité locale de la bienveillante hospitalité que les étrangers trouvaient auprès d'elle.

— La conférence des jeunes avocats s'est occupée dans deux séances de la question de savoir si dans l'état actuel de la législation la Cour des Pairs est compétente pour connaître des crimes et attentats à la sûreté de l'état. Après un excellent rapport de M. Lacan, secrétaire, qui a présenté à l'histo-

rique de la législation sur les crimes de haute trahison, la conférence ayant entendu en faveur de la compétence MM. Babentous et Petit et pour l'incompétence. MM. Ducluzeaux et Bavoux fils, a été d'avis que la Cour des Pairs est incompétente.

Cette discussion a été présidée par le bâtonnier M. Philippe Dupin. Une minorité très-nombreuse a été d'avis que la Cour des Pairs est compétente, ce qui est d'autant plus remarquable que la conférence est uniquement composée de jeunes gens qui viennent de quitter leurs bancs et peuvent par conséquent être dominés par de fausses idées politiques.

Suivant la *Nouvelle Minerve*, la rupture du mariage du prince de Syracuse avec la princesse Marie ne provient d'aucune cause politique, mais tout simplement d'une répugnance personnelle nettement exprimée de la part de la jeune princesse.

M. le ministre de l'intérieur a commandé, pour la somme de 2,000 fr., le buste de M. Gros, à M. Dantan jeune.

Dans sa chronique, le dernier n° de la *Minerve* attribue les paroles suivantes au roi, dans le moment où il a appris l'évasion des 28 prisonniers de Sainte-Pélagie :

« Messieurs, se serait écrié Louis-Philippe dans le conseil, il n'y a plus de sûreté pour moi, puisque, avec tous les moyens qui sont à sa disposition, la police est impuissante à prévenir des événements de la nature de celui qui vient de se passer. Qui défendra ma vie menacée par tant d'ennemis ? Qui m'assurera que ce soir, demain, dans huit jours, moi et ma famille ne tomberont point sous le poignard de quelques assassins, puisqu'une armée d'espions et des millions ne suffisent point pour garder une prison, et que vous ne savez pas reprendre un seul des hommes que vous avez si sottement laissés s'évader ? Cela est sans exemple, cela est incroyable. Ce Gisquet a du zèle et du dévouement ; il fera tout ce qu'on exigera de lui, pour me servir, j'en conviens ; mais il est inhabile ; mais dans les grandes crises, il consulte tout le monde et ne sait pas agir par lui-même : rappelez-vous les événements de juin et d'avril ; il n'avait rien su prévenir ; il avait perdu la tête. Encore une fois, c'est un homme dévoué, mais c'est un mauvais préfet de police. »

Le prince de Pükler-Muskau fait imprimer en ce moment à Stuttgart, un ouvrage sur son voyage à Paris, dans le midi de la France, aux Pyrénées et Alger. Dans les volumes suivans, le prince racontera ses voyages en Asie en Afrique et en Russie.

On écrit de Chur, le 7 juillet. Hier, après midi le duc d'Orléans est arrivé ici ; il avait laissé son équipage à Berne et était venu par une partie de la Suisse française, en passant par St. Gotthard et la vallée Lérin. Le 7, il est parti de Chur pour Pfäfers (*Gazette d'Augsbourg*.)

M. de Beaufort, candidat ministériel, vient d'être nommé député par le collège électoral de Vassy (Haute-Marne), en remplacement de M. de Faily, démissionnaire.

BELGIQUE.

BRUXELLES, LE 21 JUILLET.

Le *Moniteur* de ce matin, à l'occasion des cartouches renfermant du sable, qui avaient été délivrées pour le tir à Ypres, annonce que cette fraude doit être attribuée à ce que des soldats auraient fait cette substitution pour éviter le remboursement, lorsque l'on fit entrer dans les magasins, les munitions qui avaient été fournies. Il ajoute que, pour éviter de nouvelles erreurs à l'avenir, les commandans des dépôts d'artillerie, ont reçu l'ordre de se livrer à un examen scrupuleux de toutes les munitions confiées à leurs soins.

Lord Seymour est arrivé depuis deux jours de Paris avec un autre grand amateur de courses, M. Patureau. Ces Messieurs sont descendus à l'hôtel de Belle-Vue. Lord Seymour n'a pas fait venir seulement *Morato*, dont nous admirâmes l'année dernière les belles formes et la vigueur : en véritable amateur qui emploie une partie de sa grande fortune à l'achat des coursiers les plus renommés, lord Seymour a amené, dit-on, d'autres chevaux d'une grande valeur. D'un autre côté, le colonel Lyster doit faire courir plusieurs chevaux, et le bruit se répand qu'un cheval célèbre, *Lucifer*, paraîtra sur notre hippodrome.

On rapporte que douze soldats ont commis ces jours-ci des excès horribles sur la personne des époux Lecocq et leur fille, cabaretier, près du camp de Beverloo. Neuf de ces forcenés ont été conduits à Louvain et mis à la disposition de l'auditeur militaire.

M. Hoevevoet, auditeur militaire de la province de la Flandre orientale, vient d'adresser à la haute cour militaire, les pièces de comptabilité et de procédure dans l'affaire Ducarla. Toutes les pièces réunies forment 17 paquets énormes du poids ensemble d'environ 400 livres.

M. le ministre de l'intérieur fait connaître, par circulaire adressée aux gouverneurs des provinces, que le chargé d'affaires de Prusse a informé le gouvernement que les passeports d'ouvriers prussiens ont subi des modifications, et il invite les gouverneurs à les faire respecter comme les autres passeports prussiens à l'extérieur.

LIEGE, LE 22 JUILLET.

NOUVELLES DE LA HOLLANDE.

Toutes les nouvelles de la Hollande confirment ce qu'on dit de l'état de malaise de ce pays. Voici ce qu'on mande de Groeningue, le 16 juillet. Il résulte du rapport des états de cette province que la situation de la Frise qui était languissante depuis plusieurs années, et surtout depuis la séparation des provinces méridionales, continue malheureusement ; que l'agriculture, le commerce et la navigation ont toujours à lutter avec des maux et des désastres ; que des calamités succèdent à des calamités, et que les états tout en voulant nourrir l'espoir d'un meilleur avenir, ne peuvent pas dissimuler que jusqu'à présent il y en a peu d'apparence.

On mande de Leyde que le premier bataillon de la 18^e division de milice nationale et le 3^e régiment de cuirassiers, ont traversé le 19 cette ville, dans leur route pour Amsterdam. (*Handelsblad*.)

Il va paraître sous peu à La Haye un ouvrage de M. Arntzennis, commis greffier de la haute cour de justice, sur le procès de Constant Polari dit Carrara. Cet ouvrage contiendra non seulement tout ce qui a été dit et cité dans les débats et les plaidoiries, mais aussi des renseignemens inconnus sur cette cause mémorable.

Une lettre d'Amsterdam, du 14 juillet, rapporte que la veille, à l'occasion de l'assemblée de la cour d'assises qui devait juger les individus arrêtés pendant les derniers troubles de la capitale, on craignait de nouveaux désordres ; et pour les prévenir, on avait mis sur pied toute la garde nationale et les troupes ; la ville semblait être en état de siège, mais la tranquillité n'a pas été troublée. Les prisonniers étaient au nombre de quatre. Deux ont été acquittés, et les deux autres condamnés à une année de prison.

C'est un nommé Roelofs, lieutenant à la 5^e division d'infanterie, qui a voulu assassiner le prince de Saxe-Weimar.

L'*Eclair* de Namur ajoute ce qui suit aux renseignemens déjà donnés sur l'effervescence du peuple d'Utrecht : « Le colonel Posson, Belge au service de la Hollande, a couru quelque danger. Le peuple voit les étrangers d'assez mauvais œil, et les transfuges belges se mordent aujourd'hui les doigts de ne pas être restés fidèles à leur patrie. »

Le *Journal d'Anvers* désigne le baron de Ke-verbergh comme principal rédacteur du *Journal français de La Haye*.

On lit l'article suivant dans le *Journal du Commerce d'Anvers*, feuille orangiste :

« Les bruits les plus extravagans continuent à circuler dans notre ville, et probablement aussi ailleurs, sur les désordres affreux qui régneront en Hollande. S'il faut s'en rapporter aux rumeurs semées dans le peuple, déjà les exploits des mécontents Hollandais sont tels que, comme incendiaires, pillards et assommeurs, ces nouveaux révolutionnaires ne le cèdent en rien aux patriotes belges, ce qui certes n'est pas peu dire et doit faire supposer les scènes les plus dégoûtantes et les plus abominables. Nous, de notre côté, nous continuerons à annoncer que tout cela est de

la plus insigne fausseté et que depuis l'insignifiance d'Amsterdam, la tranquillité en Hollande n'a été nulle part troublée le moins du monde. Du reste, si par extraordinaire des désordres se manifestaient dans les provinces septentrionales nous en serions aussi promptement ou plus promptement informés que qui que ce soit, et nous ne manquerions pas d'en faire mention dans notre journal. Jusques-là, nos lecteurs peuvent être certains que tous les bruits mis en circulation ne sont que des bourdes ridicules. »

Hier, on a chanté, à l'église cathédrale, un *Te Deum* à l'occasion de l'anniversaire de l'inauguration de S. M. Toutes les autorités civiles et militaires ont assisté à cette cérémonie.

Dans la soirée d'hier, un négociant de cette ville, atteint d'une aliénation mentale qui déjà de plusieurs années, s'est précipité dans la rue d'une fenêtre de son habitation au second étage.

Il n'a point encore succombé aux contusions graves qu'il s'est faites, mais il paraît cependant qu'il sa vie est en danger.

On attribue cet acte à un accès de frénésie produit par la maladie dont il est atteint.

On écrit de Hasselt, 21 juillet :

Hier, M. le général Magnan, accompagné de son état-major, a traversé cette ville, se rendant au camp de Beverloo ; cependant, comme les troupes du camp ne sont pas encore entièrement arrivées, M. Magnan a établi son quartier-général à Beverloo jusqu'à ce que le camp soit formé ; déjà la brigade d'avant-garde l'occupe, et les autres troupes s'y rendent successivement.

Les partisans, le 2^e régiment de chasseurs à pied, le 1^{er} régiment d'infanterie de ligne, ainsi qu'un bataillon du 4^e, seront logés dans les baraques ; les autres troupes camperont sous les tentes. Il paraît que le roi se rendra au camp le premier août, pour y rester quatre jours ; la baraque qu'on construit pour le loger, coûtera, dit-on, 40,000 francs.

Samedi dernier, le vent a été tellement impétueux dans la commune d'Aiken, que les ailes d'un moulin à vent ont été emportées, et qu'une quantité d'arbres ont été déracinés.

Samedi dernier, vers dix heures du matin, un violent incendie a éclaté à Senzeille, village situé à une lieue de Philippeville. En moins de six heures, soixante-seize habitations ont été la proie des flammes, ainsi qu'un grand nombre d'écuries et de granges. L'église a été également sur le point d'être complètement incendiée, mais grâces aux secours prompts et nombreux qui y ont été portés, la tour seule et une partie peu considérable de la nef ont été détruites. On a à déplorer la perte d'un vieillard et d'une mère de famille, qui, restés au milieu des flammes, ne pouvaient, pour ainsi dire, être distingués des débris parmi lesquels ils ont été retrouvés. La charité publique ne sera sans doute pas en défaut dans cette circonstance.

Le célèbre mécanicien anglais, sir Philips Jeering, vient d'arriver à Mons ; il a, dit-on, le projet d'y former une société pour exploiter le nouveau procédé de son invention, le transport de nos houilles. Ce procédé qui déjà a été mis en exécution dans les usines de Devonshire porte de beaucoup sur les chemins de fer et leur est très utile. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs en donnant quelque idée.

Sir Philips ayant judicieusement observé que qui s'opposait le plus au transport des masses lourdes, en a tiré la conséquence que, si l'on pouvait équipoller ce poids par une force ascendante égale, le poids deviendrait nul. Il a donc appliqué à ses chariots des aérostats d'une force égale au poids du chariot et de cette manière un gros Malbo devient plus facile à traîner qu'une brouette, en tant que en descendant. N'est-il pas évident qu'une idée si simple ne soit venue qu'après les machines les plus compliquées. (*Observateur*.)

On lit ce qui suit dans un journal de Paris : général Valdès, qu'on avait dit mort, et Labruno sont arrivés le 11, dans la soirée, à Madrid. Les deux généraux ont été insultés, à leur passage, par Valladolid, et il paraît même que les jours de Valdès ont couru quelque danger. Le gouverneur

Du 24. — Naissances 4 garçons, 3 filles.

Décès : 2 garçons, 2 filles, 2 hommes, 2 femmes, savoir : Martin Sacré, âgé de 60 ans, houvreur, rue St-Nicolas en Glain, époux en 2^e nocés de Marie Joseph Delours. — Joseph Lapaix Morisseaux, âgé de 34 ans, armurier sur la Fontaine, époux de Josephine Nobreng. — Pentecoste Fléron, âgée de 67 ans, cultivatrice, faubourg Vivegnis, veuve de Paschal Lepape. — Marie Meulemans, âgée de 34 ans, blanchisseuse, rue Pont Maghin, épouse de Victor De Breuker.

ANNONCES ET AVIS DIVERS.

BAL dimanche 26, lundi 27 et jeudi 30 juillet, au WAUX-HALL à Fraignée.
Au même lieu, il y a un BON BILLARD avec ses accessoires à VENDRE. 963

M^e DELVAUX, avocat, syndic provisoire de la faillite de Mathilde Walsch née Wallinger, ci-devant restaurateur à Liège, rue Basse Sauvenière, fera VENDRE publiquement au domicile de la faillie, par le ministère de l'huissier REUL, les meubles et effets provenant de cette faillite, consistant en literie, linges, etc., tables, chaises, commodes, armoires, miroirs, bois de lit, horloge avec sa caisse, etc.; deux canapés, douze chaises de jardin, batterie de cuisine, poêles, etc.; etc.

Cette vente aura lieu jeudi prochain, vingt-trois juillet présent mois, à 2 heures de relevée, et jours suivants à la même heure, s'il y a lieu. 956

LUNDI, 10 AOUT 1835, à dix heures du matin, le notaire CHAPPELLE VENDRA aux enchères publiques, en son étude à Huy, une RENTE PERPETUELLE de 581 francs 95 cent. (478 florins 15 sous Brabant-Liège), due indivisément par Mme. veuve Charlier, d'Ampsin, et M. de Lamine, de Liège, au capital à trois pour cent de fls. 15,958, 6 sous 3 l. Brabant-Liège.

Les titres primitif et reconnaissant de cette rente, hypothéquée sur une masse de biens très-considérables, ainsi que les bordereaux d'inscription, sont déposés en l'étude dudit notaire, où l'on peut en prendre communication, avant le jour de l'adjudication. 962

A LOUER pour le 1^{er} MARS 1836. MARDI 27 UUILLET 1835, à neuf heures du matin, la commission des hospices de Liège exposera en location dans la salle de ses séances rue Féronstrée, 38 perches de terre tenues par H. L. Froidmont, 307 par le même, 23 par J. Beye et 17 par N. Deborre le tout situé à Wonck. Jeudi 30 juillet 44 perches par G. Burthoude et 32 par N. Henquet situées à Haccour, 44 par J. L. Salmon et 349 par le même, situées à Oupeye. Vendredi 31 juillet, 25 perches à Heure-le-Romain, par P. Rossius, 89 par J. Bertho et 78 par J. Dargent, à Hermée, et 22 de prairie, à Vivegnis, par M. Huabliet, et Samedi 1^{er} août 113 perches de prairie, à Juprelle, par J. Sauvage, 72 de pré, en Droixhe, par P. J. Magnée, 52 de terre, par J. J. Bouffart, et 13 de jardin et prairie, par A. Devillers, située à Liers. Mardi 4 août 1835, 44 perches de terre, à Wihogne, tenues par J. J. V. Driesquet, 80 perches, à Alleur, par J. J. Dubois, 380 perches, par M. V. Lamarche, et 21 perches, par J. Florin, situées à Awanz. Jeudi 6 août, 87 perches, par J. Germeau, 39 perches, par J. Marquet et 26 perches, par J. Renard; ces trois pièces situées à Othée, et 61 perches à Villers-l'Évêque, par C. Boufflette. Vendredi 7 août, 87 perches, par Jean Marquet, 349 et 44, par G. Springuel, ces trois pièces situées à Heure-le-Tiexhe, et 122 perches, à Herstappe, par G. Boufflette. Et samedi 8 août 1835, 52 perches, par la veuve J. P. Streignart, et 30 perches, par T. Lardinois, situées à Kemexhe, 61 à Crisnée, par B. Lahaye, et 78 à Thys, par G. Happart.
S'adresser pour les conditions au bureau de la recette des dits hospices. 959

VENTE AUX ENCHERES DE DEUX PARCELLES DE VIGNOBLE, SITUÉES FAUBOURG VIVEGNIS.

Vendredi 31 juillet 1835, à 10 heures du matin, il sera procédé pardevant M. Alexandre OPHOVEN, juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau sis rue Neuve, derrière le Palais, par le ministère du notaire LAMBINON, à ce commis, à la VENTE au plus offrant des IMMEUBLES suivants :

Premier Lot.

Deux VERGES grandes dix petites de vignoble, situé faubourg Vivegnis, à Liège, joignant à Jean et Guillaume Lepape.

Deuxième Lot.

Une VERGE grande de vignoble et combe, sis au même endroit, aboutissant à la ruelle des Abins, aux sieurs Lepape et autres.

S'adresser à M. le juge de paix et au notaire LAMBINON pour prendre connaissance des conditions. 942

On demande UNE SERVANTE, rue Féronstrée, n° 787

A VENDRE aux enchères publiques, MARDI 4 AOUT prochain, à 3 heures de relevée, en l'étude du notaire DE BERVE, une MAISON, cotée n° 273, avec toutes dépendances, avantageusement située pour le commerce, place de l'Université, coin de la rue Sœurs de Hasque; sous les clauses à voir chez ledit notaire. 964

TILBURY neuf à VENDRE, rue Basse-Sauvenière, n° 829

VENTE

D'UNE

GRANDE ET SUPERBE PROPRIÉTÉ D'ORIGINE PATRIMONIALE.

On fait savoir que, le LUNDI 31 AOUT 1835, à dix heures du matin, il sera VENDU aux enchères, en présence de M. le juge de paix des cantons Nord et Est de la ville de Liège, en son bureau, sis rue derrière le Palais, et par le ministère de M^e DUSART, notaire à Liège, une belle propriété, située à Hauregard, commune de la Reid, à une lieue de Spa et à 2 de Verviers, province de Liège; savoir :

Premier lot.

1^o Le château et 4 bâtiments ruraux dépendans.
2^o Bosquets, jardins, pépinière, prairie plantée d'arbres, au-dessus du château, terre joignant au jardin, contenant ensemble 2 bonniers métriques 41 perches 22 aunes.

3^o La ferme dite du château et bâtiments d'exploitation pour le fermier avec 22 bonniers métriques 84 perches 96 aunes de terres labourables et prairies, dont la plus grande partie tient ensemble et entoure les bâtiments.

4^o Le pré au madrifontaine dit Clef du Hawissart, contenant 9 perches 22 aunes.

5^o Les bois dits Wilson, Hawissart, Ququo du Bois, Grand-Acquit et bois dit du Ménage au-dessus du château, contenant ensemble 24 bonniers métriques 73 perches 40 aunes.

6^o Et les terres dites Bourgoye, Vieux-Trixhes sous willen, Chemin des Potalles et Trixhes à Gignesses, contenant ensemble 2 bonniers métriques 5 perches 87 aunes.

Le tout formant à peuprés un seul gazon.

Deuxième Lot.

1^o La ferme dite de Bierleux avec les bâtiments d'exploitation, tenant à la maison du fermier, les bâtiments situés à Hauregard à proximité des précédens, consistant en 2 granges, une écurie et une maison d'habitation.

2^o Les terres et prairies de la ferme, contenant ensemble 20 bonniers métriques 89 perches 51 aunes.

3^o Les terres et prairies sous Belva, joignant à celles de la ferme, contenant ensemble 80 perches 66 aunes.

4^o Et les terres dites Chainay, en lieu dit Carmina, devant la ferme, contenant 2 bonniers 34 perches 6 aunes.

Le tout formant à peuprés un seul gazon.

Troisième Lot.

1^o La ferme dite de Vert-Fontaine et les bâtiments d'exploitation.

2^o Et les terres et prairies contigues contenant une superficie de 22 bonniers métriques 33 perches 94 aunes.

Le tout formant un seul gazon.

Quatrième Lot.

1^o Le bois de Bierleux contenant 27 bonniers métriques 68 perches 37 aunes.

2^o Et le bois de Lanshaye contenant 26 perches.

Cinquième lot.

1^o Le bois Loneux à Vert-Fontaine, contenant 5 bonniers métriques 34 perches 37 aunes.

2^o Le bois Piron contenant 2 bonniers métriques 17 perches 92 aunes.

3^o Le bois Triquet contenant 71 perches 9 aunes, sous le précédent.

4^o Et le bois Brouheid et le bois Boskin, contenant ensemble 32 perches 98 aunes.

Sixième lot.

Le bois situé en lieu dit Heid de fer, contenant 8 bonniers métriques 79 perches 14 aunes.

Septième lot.

Le bois dit de Favoye, commune de Theux, contenant 2 bonniers métriques 33 perches 52 aunes.

Huitième lot.

1^o La maison d'habitation et le bâtiment y contigu en lieu dit à la carrière sous la Reid.

2^o Le four à chaux, le magasin et l'écurie.

3^o La carrière de pierres de taille y attenant.

4^o Les terres et prairies à l'entour et aux environs des bâtiments précités, contenant quatre bonniers métriques huit perches septante sept aunes, le pré Alfangne provenant de Bihain, compris.

5^o Le bois dit de la carrière, contenant un bonnier métrique 36 perches 35 aunes.

6^o Et le bois dit Nycrifosse en deux parcelles, contenant ensemble 18 perches 25 aunes.

Neuvième et dernier lot.

1^o Les terres situées au chemin de Bottenfres à Bois-trouheid de la contenance de 40 perches 56 aunes.

2^o La terre en lieu dit Grand Sart au dessous du bois Piron contenant 32 perches 96 aunes.

3^o Les terres en lieu dit Alprocho au-dessous de Moirta de la contenance de 84 perches 2 aunes.

4^o Et la terre en lieu dit Heid de Saodé, sous le bois Piron, contenant 45 perches 39 aunes.

S'adresser audit notaire DUSART, rue Féronstrée, n° 569, pour voir les titres de propriété et connaître les conditions 908.

LE VENDREDI 24 de ce mois, à 2 heures de l'après-midi on VENDRA aux enchères publiques pardevant M. Ophoven, juge de paix, en son bureau rue Neuve, derrière le Palais, et par le ministère du notaire PAQUE,

UNE BONNE MAISON de commerce, sise à Liège, rue Poits en Sock, n° 926, enseigne du Cavalier, avec cour et jardin derrière; aux conditions que l'on peut voir audit bureau et chez le notaire.

COMMERCE.

Fonds anglais du 18 juillet. — Cons., 90 1/4. belges, 100. Holl. 54 3/8. Port. 00 0/0. Esp. cortés, 49 1/2, le 20 10 1/2. Diff. 22 3/4. Brésil. 86.

Bourse de Vienne du 11 juillet. — Métalliques, 102 3/8. Actions de la banque 1329 0/0.

Bourse de Paris, du 19 juillet. — Rentes, 5 % 108, fin cour., 109 05. — Rentes, 3 p. c. 79 10, fin cour., 79 10. — Actions de la banque, 0000 00. — Emprunt de la ville de Paris, 0000 00. — Rentes de Naples, 97 25, fin cour., 97 30. — Emprunt Guebbard, 44 0/0, fin cour., 44 0/0. — Rente perpétuelle, 5 p. c., 41 1/2, fin cour., 41 1/2. — Trois p. c., 26 3/4, fin cour., 26 3/4; différée, 16 3/4. — Cortés, 40 0/0. — Portugais, 00 0/0. — d'Haiti, 0000 00. — Grec, 000. — Emp. belge, 101 1/2, fin cour., 101 1/2. — Empr. romain, 101 0/0, fin cour., 101 0/0. — Empr. de la ville de Bruxelles, 00. — Banque de Belgique, 113 1/2. — Coupes cortés, 22 1/2.

Bourse d'Amsterdam du 18 juillet. — Dette active 55 5/8. Dito, 5 %, 101 9/16 000. — Dito Différée, 0 0/0 0000. — Bill. de chance 24 15 1/16. — Syndi. d'amor. 94 3/4. 00. — Dito 3 1/2 %, 79 3/4 000. — Contrib. de guerre, 0 0/0 Bill. du 18 6 %, 000 0/0. — Société de comm. 108 3/4 00. — Rente et comp. 104 1/4. — Dito 1828 et 1829, 108 1/8. 00. — C. H. 1831, 1833 99 5/8. — Dito ins. au gr. liv. 70 1/2 000. — Dito emp. à L., 5 %, 00 00. — Prus. nég. à L., 6 %, 00 0/0. — Danem. à Lond., 0 0/0. — Rente franc. 00 0/0 00. — Rente perp. d'Espagne, 00 0/0. — Dito d'Amst., 41 0/0. — Dito à Londr., 3 0/0, 26 1/4 000. — Dito à Paris, 0 0/0. — Dito à Anvers, 00 0/0. — Dette diff. d'Esp. à Paris, 118. — Bons cortés à Lond. 36 3/8 000. — Coupes des cortés 00 00. — Vienne actions de la banque, 0000. — Métalliques, 99 1/2. — Act. Rot. 1^{re} levée, 000. — Dito 2^e levée, 000. — Lots de Pologne, 000 0/0 00. — Naples falcon. 00 0/0. — Dito à Londres, 00. — Brésiliens, 86 0/0. — Grecs — Lots Prussiens 105 3/4.

Bourse d'Anvers du 21 juillet.

Changes.	à courts jours.	à deux mois.	à 3 mois.
Amsterdam	58 9/10 perte	P	
Londres	12 13 3/4	A 12 07 1/2	
Paris	47 5/16	A 47 0/00	46 7/8
Francfort.	35 7/8		35 9/16
Hambourg.	35 5/16	P 00 0/0	34 15/16

Escompte 0 0/0.

Effets publics Belgique. — Dette active, 105 0/0 P. Idem différée, 43 1/2 0. — Oblig. de l'entp., 95 00 P. — Emprunt de 48 mill., 100 1/2 0/0 A. — Idem de 12 mill. 000 00. — Idem de 24 mill., 000 00. — Hollande. Idem active, 2 1/2, 000 0/0 P. Idem diff., 00 00. — Rente rem. 88 1/4 et 99 0/0 0. — Espagne. Guebb., 40 1/2 A. Idem perp. Paris, 3 p. c., 00 0/0 P. Idem. perp. Amsterdam, 3/4 et P. — Idem diff., 17 1/4.

Cours après la Bourse.

Les fonds espagnols ont généralement été demandés durant toute la bourse, notamment les cortés pour lesquels reste beaucoup d'acheteurs à 36 7/8. — Perpétuelles, 40 3/4 A. — Cortés 36 7/8 A. — Coupes dit 000 0/0 0. — Dette différée, 17 1/4 A. — Oblig. Ardo 00 0/0 0. — Primes à un m. dont 1: Perpétuelles 42 0/0. — Cortés 40 0/0 A Dette diff. 18 P.

MARCHANDISES. — Vente par contrat privé.

1614 caisses thé Hysanski à 142 1/2 cts.
1614 " " " 135 cents.
550 caisses sucre Havane blond de fl. 20 3/4 à 21 1/2 ent.

Arrivages au port d'Anvers, du 21 juillet.

Le schooner anglais Lynx, c. Hume, v. de Londres, ch. café, coton et cuirs.
Le kolf hanovrien Catharina, c. Heere, v. d'Emden, d'avoine.

Bourse de Bruxelles, du 21 juillet. — Belgique. Dette act. 54 1/4 0. Emprunt de 48 mill., 101 0/0 et P. — Actions de société générale (5) 835 0/0 P. Société de comm. de cette ville 117 0/0 P. Banque de Belgique (5) 114 0/0 P. Hollande. De active, 55 0/0 A. — Espagne. Guebbard, 41 0/0 0. 00. Perp. Anvers 4 p. %. Id. Amsterdam 5 p. %, 41 0/0 P. — Id. Paris 3 p. %, 0 0/0 0. Cortés à Londres, 36 1/2 000 A. De différée, 17 1/8 P.

MARCHÉ DE HASSELT, du 21 juillet.

From. l'hect., 15-80 — Seigle, 10-20 — Orge, 9-85 — Sarrasin, 8 — Avoine, 8 75 — Genièvre, à 10 degr. 38. — Beurre, kilog. 1-

et Labeyrie
H. Lignac, imp. du Journal, rue du P. de Madrid, 10
à leur passage
que les jours de
anger. Le gouverneur